

Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 décembre 2017



Ordre du jour :

1. Circulaire départementale du mouvement
2. Avancements accélérés
3. Questions diverses

1. Circulaire départementale du mouvement :

Seconde phase

Le SNUipp-FSU a dénoncé le projet de suppression de la seconde phase du mouvement. Cette seconde phase permet aux enseignants de connaître en toute transparence les postes vacants et de candidater en connaissance de cause.

Elle a l'avantage également de permettre aux élu-e-s du personnel de contrôler les opérations de mouvement. Cette seconde phase a permis l'an dernier de nommer 138 collègues avant les congés des grandes vacances alors qu'en 2016, seuls 18 collègues avait été nommés.

La suppression de la seconde phase entrainerait le retour d'un vœu géographique obligatoire à la première phase du mouvement. Le SNUipp-FSU y est opposé.

Le DASEN indique que le ministère a testé un nouvel algorithme pour régler les dysfonctionnements repérés concernant le vœu géographique qui sera mis en œuvre pour le prochain mouvement. C'est une stratégie pour nommer plus de monde plus vite. L'application d'une seconde phase donne trop de travail aux services qui ne peuvent pas s'occuper de la phase d'ajustement.

Barème :

Points enfants : dans le premier projet de circulaire, le DASEN prévoyait la suppression du point enfant. Le SNUipp-FSU est donc intervenu en faveur de son maintien pour la reconnaissance des situations familiale dans un département plus féminisé et jeune que la moyenne nationale.

Ancienneté dans le poste : Suite à nos interventions, le DASEN propose de ne plus plafonner l'ancienneté dans le poste d'adjoint (auparavant 5 ans maximum).

Double barème pour les directeur-trice-s : Suite à nos interventions, nous sommes en attente d'une évolution sur ce double barème qui ne porterait plus sur la fonction de directeur mais sur l'ancienneté sur le poste de directeur de l'école concernée. Cette évolution n'effacerait pas le principe du double barème pour lequel nous sommes opposés.

Directions particulières : Le SNUipp-FSU a dénoncé l'effet stigmatisant des écoles concernées et demandé le retrait de ce paragraphe. Les collègues devront prendre l'attache de l'IEN avant de candidater.

ESAP : Suite à notre intervention sur l'accès à ces poste, l'Inspecteur d'Académie nous a indiqué qu'il souhaitait une évolution des missions de ces postes vers les apprentissages scientifique en éducation prioritaire (identifiés plus de maîtres que de classes)

Suite aux instances relatives à la carte scolaire (25 janvier pour le CTSD et 15 février pour le CDEN) le DASEN indique que ces postes surnuméraires seraient redéployés dans leur grande majorité sur les CP/CE1 dédoublés. Lors du groupe de travail sur la carte scolaire du 10 janvier, le SNUipp-FSU interviendra sur cette situation et demandera des clarifications.

Dans l'état actuel des choses, nous dénonçons cette volonté de suppression des postes ESAP ou d'une partie. Ce dispositif a fait les preuves, depuis de nombreuses années, de son utilité pour les élèves de la maternelle jusqu'au CM2. Le SNUipp-FSU restera vigilant.

2. Avancements accélérés :

Condition d'éligibilité : 30% des PE du 6^{ième} au 7^{ième} échelon et du 8^{ième} au 9^{ième} échelon. Barème pour cette année transitoire : AGS + note+ (Date de naissance)

- Du 6^{ième} au 7^{ième} : 62 collègues promus sur 209
- Du 8^{ième} au 9^{ième} : 66 collègues promus sur 223

3. Questions diverses :

- **Indemnité pour les remplaçants en SEGPA** : elle est versée à raison d'1/30^{ème} par jour de remplacement ;
- **Redécoupage de la circonscription de Nogent sur Oise** : Il est prévu une réduction de la circonscription. La commune de Montataire devrait être rattachée à l'inspecteur « maternelle ». Ce sera une mini-circonscription.
- **LSU** : C'est le conseil des maîtres qui décide de la périodicité. Le conseil d'IEN préconise deux bilans semestriels.